

Intervention de Dédé Ahoéfa Ekoué, ministre de l'environnement

Lomé le 28 février 2013

C'est pour moi un plaisir et un grand honneur de prendre la parole en cette occasion solennelle de la coopération congolo-togolaise pour souhaiter, au nom du Gouvernement togolais, la bienvenue dans notre pays de la délégation congolaise, conduite par Son Excellence Madame Émilienne Raoul, Ministre des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité.

Vous êtes en terre hospitalière au Togo. Je vous invite à vous y sentir comme chez vous.

Le Togo se trouve très honoré par le choix qui est porté sur lui et par la forte délégation de haut niveau de votre pays qui effectue le déplacement de Lomé pour des échanges d'expériences sur les approches de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et non naturelles dans nos deux pays.

Madame la Ministre

Permettez moi de saisir la présente occasion pour vous réitérer la compassion du gouvernement togolais face à la catastrophe qui a endeuillé le Gouvernement et le peuple frère avec de nombreuses destructions d'infrastructures et des pertes en vies humaines. Nous voudrions ici rendre hommage à nos sœurs et frères disparus et témoigner notre compassion aux familles éplorées. Je voudrais aussi saluer l'engagement et la diligence avec laquelle votre pays s'attelle à gérer l'impact de cette catastrophe et à prévenir d'autres. L'initiative de cette mission ainsi que le haut niveau de cette délégation, témoignent de cet engagement de taille du gouvernement de la République du Congo à renforcer la résilience du Congo et des ses populations face aux menaces de catastrophes de tout ordre.

Les catastrophes qui ont ébranlé le monde au cours de dernières années ont marqué nos esprits et nous rappellent l'impérieuse nécessité de renforcer la coopération internationale pour mieux prévenir et gérer les catastrophes naturelles qui y iront croissants tel que nous le rappelle le quatrième rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts chargés de

l'Évolution du Climat (GIEC) et les données d'observations climatologiques sur les continents et océans.

Ces rapports indiquent que les calamités naturelles dont les inondations, iront sans cesse croissantes au fil des années, avec l'accentuation du phénomène des changements climatiques qui se manifestent, entre autres, par une augmentation de la température, l'élévation du niveau de la mer, et la recrudescence des événements hydrométéorologiques extrêmes.

La deuxième communication nationale sur les changements climatiques du Togo corrobore cette prévision mondiale en indiquant une tendance persistante à la hausse de la température et une baisse progressive de la pluviométrie sur l'ensemble du territoire avec la survenance périodique de phénomènes climatiques extrêmes tels que la sécheresse et les inondations et des aléas connexes

C'est pourquoi, le gouvernement togolais, dans une vision pragmatique et globale de développement durable, a intégré les questions de réduction des risques de catastrophes dans la loi-cadre sur l'environnement adoptée en mai 2008 ainsi que dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE).

L'objectif visé est de réduire les risques de catastrophes et la vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux effets néfastes des changements climatiques et de développer des actions d'atténuation dans les secteurs clés du développement.

La cristallisation de cet objectif dans notre stratégie de développement 2013-2017 traduit cet engagement fort du Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, à mettre en œuvre ensemble avec les autres acteurs nationaux la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes qui s'appuie sur le cadre d'action de Hyogo, et la politique nationale de l'environnement d'une manière générale. Le but visé est d'assurer à nos vaillantes populations un meilleur cadre de vie et de promouvoir la résilience de notre économie face aux catastrophes.

Ainsi, pour faire face à la recrudescence des inondations et autres aléas dans notre pays, notamment l'érosion côtière, les vents violents, les éboulements de montagnes, les épidémies, une batterie de mesures stratégiques et opérationnelles sont mises en place, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Parmi les mécanismes stratégiques figurent en bonne place la plate forme nationale pour la réduction des risques de

catastrophes naturelles, le plan d'organisation des secours d'urgences et les plans national et régionaux de contingences.

C'est le lieu de témoigner toute la reconnaissance du Gouvernement togolais à nos partenaires techniques et financiers pour les appuis multiformes qu'ils nous apportent pour la prévention et la gestion des catastrophes. Je voudrais particulièrement exprimer ma gratitude au PNUD pour ses nombreuses mesures d'accompagnement qu'il nous apporte dans le domaine spécifique de la prévention et de la gestion des catastrophes.

Pour renforcer les mécanismes mis en place, le Gouvernement s'est engagé dans une politique de grands travaux dont l'un des volets importants porte sur l'assainissement des villes par la construction des ouvrages devant faciliter l'écoulement des eaux pluviales. La prévention et la gestion des catastrophes fait appel à l'éveil de la conscience de la population, avec une prise en compte du genre et particulièrement dans les programmes développement sectoriels. Des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de formation sont effectuées sur toute l'étendue du territoire national. Les risques de catastrophes sont progressivement insérés dans les curricula de l'enseignement pour inculquer à nos enfants, relève de demain, les notions essentielles pour la prévention et la gestion des catastrophes.

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs de la délégation,

Dans notre pays, nous enregistrons aussi des catastrophes d'origine humaine tels que les incendies les plus récents sont ceux des grands marchés de Kara et de Lomé avec des conséquences graves pour l'économie nationale et pour les valeureux commerçantes et commerçants. En réponse, des mécanismes de gestion appropriés sont mis en place pour apporter des mesures de réconfort aux sinistrés et relancer des activités économiques des commerçants..

Puisse la coopération entre nos deux États dans la gestion de l'environnement de façon globale et particulièrement dans celle des catastrophes se renforcer pour le bien être de nos populations.

Je vous remercie.